

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte
d'Adduction des Eaux de la Lys
Réuni à Aire sur la Lys, le 12 décembre 2025

Étaient présents :

Mmes Chevalier, Delrue, MM. Beauchamp, Bezirard, Borrewater, Cambien, Dissaux,
Hocq, Legrand, Mequignon, Perin, Waymel

Étaient excusés :

Mmes Duwicquet, Goube, MM. Barbarin, Belabbes, Caillieret, Dieusart, Haesebroeck,
Houssin, Ledoux

Vu le rapport n° 31-25

PREND ACTE :

- De la signature de la convention d'adhésion à la centrale d'achat Fibre numérique 59-62,
- Du passage de la commande correspondante,
- De l'inscription des sommes correspondantes au budget.

VOTANTS : 12

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



Le Président du Syndicat Mixte
d'Adduction des Eaux de la Lys

Jean-Claude DISSAUX

OBJET : Adhésion à la centrale d’achat Fibre numérique 59-62

Dans le cadre des travaux en cours visant à sécuriser l’ensemble des sites du SMAEL, le Comité Syndical a approuvé le 13 juin dernier le lancement d’une mission d’assistance à maîtrise d’ouvrage (AMO) pour la mise en place des réseaux fibres entre le site d’Aire sur la Lys et les sites distants afin de rapatrier l’ensemble des informations sur la future supervision dédiée (images de vidéosurveillance, intrusions, contrôles d’accès) ainsi que le lancement de la procédure de consultation correspondante.

Après consultation, l’AMO a donc fait une comparaison entre l’offre d’Orange et l’offre de la centrale d’achat Fibre Numérique 59-62 : le passage par la centrale d’achat Fibre numérique 59-62 permet une économie substantielle, à caractéristiques techniques équivalente à raison de :

ORANGE

Étiquettes de lignes	Abonnement	
	Invest en C HT	mensuel en € HT
Barrage en aval de l'usine à Aire-sur-la-Lys - 15 Mbps	995,00 €	1 275,00 €
Liaison Station de production à Aire-sur-la-Lys : site central - 150 Mbps	995,00 €	1 275,00 €
Service MPLS	3 500,00 €	1 050,00 €
Station d'alerte à la pollution à Mametz - 20 Mbps	995,00 €	1 275,00 €
Station de relèvement des eaux situés à Beuvry - 40 Mbps	995,00 €	1 275,00 €
Station de relèvement des eaux situés à Prêmesques - 60 Mbps	995,00 €	1 275,00 €
VA2 - 4G	200,00 €	200,00 €
VA9 - 4G	200,00 €	200,00 €
Total général	8 875,00 €	7 825,00 €

Fibre Numérique 59 62

Étiquettes de lignes	Abonnement	
	Invest en C HT	mensuel en € HT
Barrage en aval de l'usine à Aire-sur-la-Lys - 15 Mbps	900,00 €	530,00 €
Liaison Station de production à Aire-sur-la-Lys : site central - 150 Mbps		880,00 €
Service MPLS	880,00 €	1 050,00 €
Station d'alerte à la pollution à Mametz - 20 Mbps		570,00 €
Station de relèvement des eaux situés à Beuvry - 40 Mbps	900,00 €	430,00 €
Station de relèvement des eaux situés à Prêmesques - 60 Mbps	500,00 €	600,00 €
VA2 - 4G	210,00 €	30,00 €
VA9 - 4G	210,00 €	30,00 €
Total général	3 600,00 €	4 120,00 €

Le SMAEL a donc adhéré à la centrale d’achat Fibre Numérique 59-62 par la signature d’une convention d’adhésion. Cette centrale d’achat permet d’offrir aux adhérents situés sur le territoire des départements du Nord (59) et du Pas-de-Calais (62) un outil de mutualisation efficace dans son champ de compétence. Plus précisément, la centrale d’achats La Fibre Numérique 59 62 exerce des activités d’achat centralisé pour les marchés d’infrastructures et de services de communications électroniques tels que visés à l’article L 1425-1 du code général des collectivités territoriales, les usages/NTIC en matière de numérique éducatif ainsi que pour les marchés qui présentent le caractère de complément normal ou nécessaire de ces compétences.

Le prestataire titulaire de l’accord-cadre avec la centrale d’achat est LINKT, dont le siège social est situé à Lesquin. Un bon de commande a été signé pour un montant de :

- 3 485,00 € HT mensuel pour l'abonnement,
- 4 080,00 € HT pour la mise en place d'un réseau de transport de données dédié multi-sites dédié au contrôle d'accès - Déploiement progressif d'un réseau VPN-MPLS entre les différents sites.

La périodicité de l'abonnement est prévue pour une durée de 24 mois soit un coût total de 83 640,00 € HT.

Il est demandé au Comité Syndical d'acter :

- La signature de la convention d'adhésion à la centrale d'achat Fibre numérique 59-62,
- La passation de la commande correspondante,
- L'imputation des sommes correspondantes au budget,
- L'autorisation donnée à son Président de prendre toutes dispositions en vue de l'exécution de cette décision (lancement des consultations, signatures des marchés, des avenants éventuels, ...).

Vu, le **05 DEC. 2025**

Le Président du Comité Syndical

Jean-Claude DISSAUX